



SYNDICAT MIXTE A LA CARTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VEZERE

**PROCES VERBAL**  
**Comité syndical du 18 septembre 2025 à 10 heures**  
**5 rue des Gaulies**  
**19100 BRIVE LA GAILLARDE**

**1<sup>ère</sup> convocation**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 11 septembre 2025 à 19 h, le Comité du Syndicat mixte à la carte pour l'aménagement de la Vézère convoqué le 25 août 2025, assemblé à SAINT PANTALEON DE LARCHE, sous la présidence de M. Daniel FREYGEFOND.

Compétences AG_GEMAPI		
Nombre de membres		Pour : absence de quorum
En exercice	70	
Présents	31	
Votants	28	
Pouvoirs		

Compétence NATURA 2000				
Nombre de membres		Pour	Abstention	Contre
En exercice	14			
Présents	8			
Votants	8			
Pouvoirs				

Secrétaire de séance : M. Rémy DANIEL

Étaient présent·e·s, Mmes et Mrs

N°	EPCI/COMMUNES	Prénoms	Noms	Pouvoirs
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE</b>				
1	Allassac	Christophe	BOULOUX	
2	Ayen	Lionel	DELORD	
3	Brignac la Plaine	Patrick	FRICOTIN	
4	Brive la Gaillarde	Jean	PONCHARAL	
5	Cosnac	Guillaume	PELISSIER	
6	Cublac	Patrick	VIGNOT	
7	Dampniat	Pierre	BEYNET	
8		Aurélie	GRAISSAGUEL	
9	La Chapelle aux Brocs	Serge	ISCHARD	
10	Larche	Jean	MEYJONADE	
11	Lissac Sur Couze	Didier	DASCHIER	
12	Noailles	Hervé	BRUCY	
13	Objat	Michel	DONZEAU	
14	Saint-Aulaire	Christophe	POUCH	
15	Saint Pantaléon de Larche	Marie-Paule	TOURNADOUR	
16	Saint Robert	Jean-Pierre	LUÇON	
17		Claude	ACHARD	
18	Saint-Solve	Daniel	FREYGEFOND	
19	Saint-Viance	Christophe	DELMAS	
20	Sainte Féreole	Daniel	SOULARUE	
21	Turenne	Rémy	DANIEL	
22	Vars sur Roseix	Guy	TEXIER	
23	Voutezac	Jean-Claude	REYNAUD	
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE</b>				
1	Condat sur Ganaveix	Pascal	GRELLET	
2	Espartignac	Alain	TRASSOUDAIN	1

3	Masseret	Bernard	ROUX	
4	Meilhards	Eric	VAN-TILBEURGH	
5	Orgnac sur Vézère	Miléna	LOUBRIAT	1
6	Perpezac le Noir	Hélène	HERCOUET	
7	Uzerche	Jean-François	BUISSON	1
8	Vigeois	André	BESSE	1

Etaient absent.e.s

N°	EPCI/COMMUNES	Prénoms	Noms	Pouvoirs
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE</b>				
1	Chabignac	Christophe	CHARBONNIAUD	
2	Chartrier-Ferrière	Christian	BERNET	
3	Chasteaux	Raymond	LAFONT	
4	Donzenac	Annette	CONJAT	
5	Estivals	Christophe	JAROSSON	
6	Estivaux	Noël	FAYAC	
7	Jugeals-Nazareth	Richard	LANDRAUD	
8	Juillac	Jean-Pierre	CROISY	
9	Lascaux	Alain	DAUPHIN	
10	Louignac	Marie-José	POZZA	
11	Malemort	Alain	RIGOUX	
12	Mansac	Sonia	GOUDOUR	
13	Nespouls	Monique	SERRE IGOUZAN	
14	Perpezac le Blanc	Bernard	GAY	
15	Rosiers de Juillac	Bruno	GUINET	
16	Sadroc	Gérard	RISACHER	
17	St Bonnet la Rivière	Jean-Marie	GALLAUD	
18	Saint Bonnet l'Enfantier	Valérie	TEIXEIRA	
19	Saint Cernin de Larche	Valérie	PERRIER	
20	Saint Cyprien	Christophe	POLONI	
21	Saint Cyr la Roche	Alain	PERSEC	
22	Saint Pardoux l'Ortigier	Patrick	CHEVALIER	
23	Segonzac	Jean-Louis	MICHEL	
24	Varetz	Sabine	TERNAT	
25	Ussac	Patrick	CHANOURDIE	
26	Vignols	Steven	BESSON	
27	Yssandon	Carine	DUCHOWICZ	

<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE</b>			
1	Eyburie	Jean Marie	SERRE
2	Lamongerie	Xavier	MAGRIT
3	Les Trois Saints	Laurence	GERBE
4	Salon la Tour	Nathalie	ROBERT

<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUBERSAC POMPADOUR</b>			
1	Beyssac	Muriel	DUPUY
2	Concèze	Cécile	LAPEYRIE
3	Saint Sornin Lavolps	Alfred	GEYL
4	Troche	Guy	LACHAUD
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE TULLE</b>			
1	Chamboulive	Pierre	COULOUMY
2	Pierrefitte	Annie	CUEILLE
<b>COMMUNES INDIVIDUELLES</b>			
1	Chamboulive	Serge	MECHAUSSIE
2	Jugeals-Nazareth	Henrique	DA COSTA
3	Orgnac sur Vézère	Dominique	MALEYRIE
4	Pierrefitte	Damien	LEFORT

## Au registre sont les signatures

### 2<sup>ème</sup> convocation

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 18 septembre 2025 à 10 h, le Comité du Syndicat mixte à la carte pour l'aménagement de la Vézère convoqué le 12 septembre, assemblé en présentiel au bureau du SIAV 5 rue des Gaulies, BRIVE sous la présidence de M. Daniel FREYGEFOND

Nombre de membres	
En exercice	70
Présents	3
Votants	3
Pouvoirs	

Étaient présent·e·s, Mmes et Mrs

N°	EPCI/COMMUNES	Prénoms	Noms	Pouvoirs
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE</b>				
4	Lascaux	Alain	DAUPHIN	
5	Sadroc	Gérard	RISACHER	
6	Saint-Solve	Daniel	FREYGEFOND	

Ont assisté simultanément en visio Mmes et Mrs :

N°	EPCI/COMMUNES	Prénoms	Noms	
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE</b>				
1	Brive la Gaillarde	Jean	PONCHARAL	
2	Dampniat	Pierre	BERNET	
3		Aurélie	GRAISSAGUEL	
7	Saint-Viance	Paulo	FERREIRA DE OLIVEIRA	
8	Turenne	Rémy	DANIEL	
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE</b>				
1	Les Trois Saints	Laurence	GERBE	
2	Masseret	Sébastien	ROUCHON	
3	Uzerche	Yves	CHEFDEVILLE	
4	Vigeois	André	BESSE	

Etaient absent·e·s

N°	EPCI/COMMUNES	Prénoms	Noms	Pouvoirs
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE</b>				
1	Allassac	Christophe	BOULOUX	
2	Ayen	Lionel	DELORD	
3	Brignac la Plaine	Patrick	FRICOTIN	
4	Chabrignac	Christophe	CHARBONNIAUD	
5	Chartrier-Ferrière	Christian	BERNET	
6	Chasteaux	Raymond	LAFONT	
7	Cosnac	Guillaume	PELISSIER	
8	Cublac	Patrick	VIGNOT	
9	Donzenac	Annette	CONJAT	
10	Estivals	Christophe	JAROSSON	
11	Estivaux	Noël	FAYAC	
12	Jugeals-Nazareth	Richard	LANDRAUD	
13	Juillac	Jean-Pierre	CROISY	
14	La Chapelle aux Brocs	Serge	ISCHARD	
15	Larche	Jean	MEYJONADE	
16	Lissac Sur Couze	Didier	DASCHIER	
17	Louignac	Marie-José	POZZA	
18	Malemort	Alain	RIGOUX	
19	Mansac	Sonia	GOUDOUR	
20	Nespouls	Monique	SERRE IGOULZAN	
21	Noailles	Hervé	BRUCY	
22	Objat	Michel	DONZEAU	
23	Perpezac le Blanc	Bernard	GAY	
24	Rosiers de Juillac	Bruno	GUINET	
25	Saint-Aulaire	Christophe	POUCH	
26	St Bonnet la Rivière	Jean-Marie	GALLAUD	
27	Saint Bonnet l'Enfantier	Valérie	TEIXEIRA	
28	Saint Cernin de Larche	Valérie	PERRIER	

29	Saint Cyprien	Christophe	POLONI	
30	Saint Cyr la Roche	Alain	PERSEC	
31	Saint Pantaléon de Larche	Marie-Paule	TOURNADOUR	
32	Saint Pardoux l'Ortigier	Patrick	CHEVALIER	
33	Saint Robert	Jean-Pierre	LUÇON	
34	Sainte Féreole	Daniel	SOULARUE	
35	Segonzac	Jean-Louis	MICHEL	
36	Ussac	Patrick	CHANOURDIE	
37	Varetz	Sabine	TERNAT	
38	Vars sur Roseix	Guy	TEXIER	
39	Vignols	Steven	BESSON	
40	Voutezac	Jean-Claude	REYNAUD	
41	Yssandon	Carine	DUCHOWICZ	
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE</b>				
1	Condat sur Ganaveix	Pascal	GRELLET	
2	Espartignac	Alain	TRASSOUDAIN	
3	Eyburie	Jean Marie	SERRE	
4	Lamongerie	Xavier	MAGRIT	
5	Meilhards	Eric	VAN-TILBEURGH	
6	Orgnac sur Vézère	Miléna	LOUBRIAT	
7	Perpezac le Noir	Hélène	HERCOUET	
8	Salon la Tour	Nathalie	ROBERT	
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUBERSAC POMPADOUR</b>				
1	Beyssac	Muriel	DUPUY	
2	Concèze	Cécile	LAPEYRIE	
3	Saint Sornin Lavolps	Alfred	GEYL	
4	Troche	Guy	LACHAUD	
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE TULLE</b>				
1	Chamboulive	Pierre	COULOUMY	
2	Pierrefitte	Annie	CUEILLE	
<b>COMMUNES INDIVIDUELLES</b>				
1	Chamboulive	Serge	MECHAUSSIE	
2	Jugeals-Nazareth	Henrique	DA COSTA	
3	Orgnac sur Vézère	Dominique	MALEYRIE	
4	Pierrefitte	Damien	LEFORT	

Le Président rappelle la visite du 11 septembre 2025 du chantier de restauration du ruisseau de Saint Pantaléon de Larche dans le cadre du PAB Plan d'Aménagement du Bourg organisée par Marie-Paule TOURNADOUR, Vice-Présidente du SIAV, adjointe au Maire de Sain Pantaléon de Larche.

Cette réunion fait suite au comité syndical du 11 septembre 2025 et à l'absence de quorum sauf pour la compétence Natura 2000. Elle se tient en présentiel au bureau du SIAV, avec la possibilité d'y assister en visio.

## **I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

M. Rémy DANIEL est désigné secrétaire de séance.

- **Approbation procès-verbal du comité syndical du 8 juillet 2025.** cf. délibération AG 2025\_19

Le Président soumet à l'assemblée l'approbation du procès-verbal du 8 juillet 2025.

**Celui-ci est approuvé à l'unanimité.**

## **II. NATURA 2000 : Décision à la majorité des 14 membres le 11 septembre (cf.**

Délibération 2025\_08).

Le Président rappelle le projet de l'animation pour la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 Vallée de la Vézère d'Uzerche à la limite départementale Corrèze/Dordogne FR7401111 délibérée et adoptée à l'unanimité par les membres de la compétence Natura 2000 présents lors de la réunion du 11 septembre 2025. Attribution du MAPA au CEN-NA (Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine site Limousin) pour un montant de 95 199,72€ TTC. **Les membres du comité syndical ont délibéré favorablement à l'unanimité le 11 septembre 2025.**

Il présente à nouveau le plan de financement et la participation prévisionnelle des communes.

**Plan de financement prévisionnel :**

DEPENSES		RECETTES	
Animation du site Natura 2000	<b>95 199,72€ TTC</b>		
SIAV (exécution, suivi du dossier) 12 jours/3ans	3 000€	SUBVENTIONS F.E.A.D.E.R. (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) /ETAT	78 919,78€
Coûts indirects 15%	450€	Autofinancement (14 communes)	19 729,94€
<b>TOTAL</b>	<b>98 649,72€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>98 649,72€</b>

**Participations prévisionnelles 14 communes**

DGCL - Critères de répartition des dotations ([interieur.gouv.fr](http://interieur.gouv.fr))

communes	pop. DGF 2025	autofinancement 2025/2028
ALLASSAC	4 258	<b>2 619,50 €</b>
CUBLAC	1 910	<b>1 175,02 €</b>
ESTIVAU	458	<b>281,76 €</b>
LARCHE	1 729	<b>1 063,67 €</b>
MANSAC	1 596	<b>981,85 €</b>
ORGNAC SUR V.	388	<b>238,70 €</b>
ST PANTALEON	5 170	<b>3 180,56 €</b>
ST VIANCE	1 974	<b>1 214,40 €</b>
LES TROIS SAINTS	1 510	<b>928,95 €</b>
USSAC	4 448	<b>2 736,39 €</b>
UZERCHE	3 025	<b>1 860,97 €</b>
VARETZ	2 504	<b>1 540,45 €</b>
VIGEOIS	1 497	<b>920,95 €</b>
VOUTEZAC	1 604	<b>986,77 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>32 071</b>	<b>19 729,94 €</b>

### **III. ADMINISTRATION GENERALE/GEMAPI :**

- **Modifications des Statuts et règlement intérieur :** cf. délibération AG 2025\_20

Le Président rappelle la nécessité de faire évoluer les statuts et explique le sens de cette modification. « Le SIAV doit anticiper et pouvoir répondre aux demandes multiples des collectivités concernant les événements naturels ou volontaires portant atteintes à l'Eau, actions considérées dans le cadre du grand cycle de l'Eau, et influant le petit cycle de l'Eau, afin de pouvoir répondre aux demandes des collectivités ».

Il présente le mode d'administration du SIAV et les modifications apportées dans le cadre de la représentativité et des modalités de vote.

EPCI FP	Nbres délégués	Majorité simple			Majorité qualifiée		
		Voix par délégué	Total voix	Taux de voix	Voix par délégué	Total voix	Taux de voix
Agglomération de Brive	9	1	9	47%	4	36	67%
Agglomération de Tulle	2	1	2	10%	1	2	4%
Communauté de communes du Pays d'Uzerche	6	1	6	32%	2	12	22%
Communauté de communes du pays de Lubersac Pompadour	2	1	2	11%	2	4	7%
Total			19	100 %		54	100 %

Une précision a été apportée concernant l'article 2 du règlement intérieur - Lieux de réunions.

#### **➤ Article 2 – Lieux de réunions**

En référence à l'article 4 des statuts, les réunions du syndicat se tiennent au siège du syndicat ou dans tout autre lieu choisi par le comité syndical situé sur le territoire des membres dudit syndicat.

Le premier alinéa de l'article L. 5211-11-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose désormais que « Dans les [EPCI], le président peut décider que la réunion du conseil se tient en plusieurs lieux, par visioconférence ». Le SIAV « syndicat mixte fermés (SMF) », par renvoi de l'article L. 5711-1 du CGCT, peut faire application de ces dispositions. Ainsi, le comité syndical, qui est l'organe délibérant du SIAV, peut se réunir en visioconférence.

M. Pierre BEYNET, demande des précisions quant à l'article 26 du règlement intérieur ; les communes seront-elles volontaires pour être dans les commissions ou est-ce que c'est obligatoire ?

Réponse : Elles seront représentées de fait dans les commissions de bassins les concernant et volontaires pour les autres compétences.

**Les membres du comité syndical ont délibéré favorablement à l'unanimité.**

#### **IV. IV EDUC EAU : autorisation attribution lot 2 sur devis présentés.**

Cf. PV réunion du 11 septembre 2025 et délibération GEMAPI N°2025\_08

Le Président rappelle l'objet du MAPA, et la procédure de résiliation du lot 2.

Afin de finaliser cette prestation, il présente les devis et le prestataire proposé lors de la dernière réunion (Cf PV du 11 septembre 2025), le choix étant :

- **La société SEMAPHORE** notamment pour l'intervention d'un vulgarisateur de textes.
- **Montant de la prestation : 8 745 € HT soit 10 494 € TTC**

M. Jean PONCHARAL, demande si le « vulgarisateur » ne pouvait pas être un agent du SIAV ou de l'Entente ;  
Réponse : Dans l'entreprise, il y a un graphiste et un spécialiste pour vulgariser des textes à partir des besoins du SIAV et des autres collectivités, afin de faire une version adaptée au public ce qui est le souhait des collectivités d'externaliser la conception de ces stands.

M. Jean PONCHARAL, acquiesce mais soumet le fait que les technicien.ne.s auraient pu le faire.

Mme Laurence GERBE, demande où va-t-on voir ces panneaux ?

Réponse : Les 7 exemplaires de stands parapluie seront mis à disposition des collectivités de l'Entente. Plus particulièrement, l'exemplaire du SIAV servira lors d'événements ponctuels, d'interventions dans les communes, ou de mise à disposition avec l'intervention d'un agent.

Mme Laurence GERBE, avez-vous pensé à intervenir dans les écoles ?

Réponse : Pas avec cet appel à projet qui a déjà fait l'objet d'une action au cours de l'année 2024 / 2025, mais une somme d'environ 20 000€ pour toutes les collectivités a été inscrite dans le cadre du PPGC (Plan Pluriannuel de Gestion Coordonnée) pour permettre l'intervention de différents acteurs.

Mme Laurence GERBE : l'intervention dans les écoles, centres de loisirs, sera-t-elle gratuite étant donné que les collectivités participent à l'achat ?

Réponse : les interventions auprès des écoles et des centres de loisirs seront gratuites mais les collectivités membres participent à l'autofinancement (temps passé par les agents après déduction des subventions).

**Le Président demande l'autorisation de signer tous documents nécessaires pour l'exécution de cette prestation.**

**Les membres du comité syndical ont délibéré favorablement à l'unanimité.**

- **Renouvellement contrats logiciels comptables ODYSSEE** : cf. délibération AG 2025\_22

Les contrats de maintenance des logiciels comptables et 3C (Contrat Confort Confiance) du 01/01/2023 au 31/12/2025 arrivent à échéance.

Le Président demande l'autorisation de :

- Renouveler ces contrats au 01/01/2026 auprès de la Société ODYSSEE.
- Signer tous documents nécessaires.

**Les membres du comité syndical délibèrent favorablement et acceptent à l'unanimité.**

- **Mise à jour du tableau des emplois : cf. délibération AG 2025\_21**

En raison des changements de situation des agents, notamment, la promotion interne d'un agent, le recrutement d'un agent responsable de projet en CDD, d'un agent responsable de structure multigrades statut non connu à ce jour ont pour conséquences la modification du tableau des emplois et la révision du RIFSEEP.

Le Président propose la mise à jour du tableau des emplois en précisant que dans une collectivité il y a des emplois ouverts pourvus et non pourvus.

Une mise à jour du tableau des effectifs sera faite après les différents recrutements et changements de postes.

**Les membres du comité syndical délibèrent favorablement et acceptent à l'unanimité.**

- **Projets de saisine du CST /CDG19 :**

- **RIFSEEP (refonte Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expérience et de l'engagement professionnel)**

Pour les mêmes considérations que celles évoquées pour la mise à jour du tableau des emplois, le Président présente un projet de saisine de refonte du RIFSEEP, Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétion, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel.

Les changements apportés sont présentés en comparaison de la délibération n°2023\_05, cette délibération sera présentée au comité syndical dès l'avis du CST du Centre de Gestion 19.

- **Document Unique Sécurité Santé Travail (mise à jour)**

De même, la mise à jour du document unique concernant la sécurité santé au travail réalisée en collaboration avec l'agent SST et le SIAV sera présentée en saisine et la délibération sera présentée après avis du CST du Centre de Gestion 19.

## **V. QUESTIONS DIVERSES**

M. Daniel FREYGEFOND rappelle, comme indiqué dans le PV du 11 septembre 2025, les informations suivantes :

- Le recrutement d'un responsable de projets à partir du 01/10/2025 / (CDD 3 ans renouvelable 1 fois).
- La promotion interne d'un agent de maîtrise principal vers poste de technicien territorial, inscrit sur la liste d'aptitude du CDG 19.
- La journée d'actualités CNFPT « Aménagement du territoire et gestion de l'eau : toutes et tous concernés » : le **mardi 30 septembre 2025** à BRIVE LA GAILLARDE

## **VI. PROCHAIN COMITE SYNDICAL**

Le Président annonce que le prochain comité syndical aura lieu la 1ère quinzaine de décembre.

M. Jean PONCHARAL, évoque-la Ville d'Objat pour accueillir le SIAV.

Les délégué.e.s seront contacté.e.s pour connaître les disponibilités de salle.

**Fin de la réunion 10 h 39.**